

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 19 DECEMBRE 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée à l'hôtel de ville de Montaignu, après convocation légale du 13 décembre 2023, sous la présidence de Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Étaient présents les membres suivants (9) :**

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER PASCAL
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

**Pouvoirs (3) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Florent LIMOUZIN	X	Cécilia GRENET
Isabelle BLAINEAU	X	Caroline ROUILLIER
Sylvie POUPARD	X	Laëtitia PAVAGEAU

**Absente (1) :** Marie-Bénédicte BOUCLIER

**Secrétaire de séance :** Laëtitia PAVAGEAU

---

**Délibération n°DEL20231219\_04**

**Vote du budget primitif 2024**

---

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la proposition du budget primitif 2024 du CCAS de Montaignu-Vendée. Elle rappelle que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au cours de la séance précédente, le jeudi 22 novembre 2023, ce projet de budget a été largement évoqué.

Le document budgétaire ayant été porté à la connaissance de chaque membre du conseil d'administration, il propose à l'assemblée de l'examiner, puis de voter les crédits au niveau du « chapitre » en fonctionnement et en investissement.

L'assemblée procède donc à l'examen des propositions budgétaires.

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale n°DEL20231122\_05 en date du 22 novembre 2023 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024,

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 29 DEC. 2023

ID : 085-200081123-20231219-DEL20231219\_04-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration, par 11 voix Pour et 1 Contre (*Etienne Colmard*),

- APPROUVE PAR CHAPITRE en section de fonctionnement et en section d'investissement, le budget primitif 2024 du CCAS de la commune de « Montaigu-Vendée » lequel s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	324 600,00 €	17 200,00 €	341 800,00 €
Dépenses	324 600,00 €	17 200,00 €	341 800,00 €

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Président,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 28/12/2023  
Qualité : Président du CCAS de  
Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou sa notification.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*